

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JULES CORRÉARD

Achats et revenus. Actif réel et actif fictif

Journal de la société statistique de Paris, tome 81 (1940), p. 164-172

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1940__81__164_0

© Société de statistique de Paris, 1940, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

ACHATS ET REVENUS

ACTIF RÉEL ET ACTIF FICTIF ⁽¹⁾

Pour 1940, le fait qui dominera l'économie du pays est l'augmentation des paiements de l'État en rentes viagères : on peut estimer que cette augmentation sera de l'ordre de grandeur de 230 milliards (on parle des paiements et non des engagements) dont 200 milliards dépensés à l'intérieur du pays et 30 milliards en dehors (2).

Le total des achats pour usage (l'entretien de soldats et l'envoi d'obus dans les airs est un usage, combien utile à l'avenir de l'humanité et de la France), se trouvera donc augmenté de 230 milliards. Mais le montant des achats personnels sera diminué (d'une somme moindre : en effet, quoi qu'on dise, l'augmentation de la durée et du rendement du travail, l'effort que fournissent les familles des mobilisés, l'accroissement de l'embauche, font plus que com-

(1) Voir *Journal de Statistique*, n° de novembre 1940.

(2) Cette conférence a été donnée antérieurement à la défaite. L'estimation des dépenses supplémentaires de l'État français reste du même ordre de grandeur.

penser l'effet des appels sous les drapeaux). Admettons une diminution de 100 milliards. Si l'on reprend la deuxième loi, on retrouvera donc le montant total des achats pour usage en augmentation nette de 130 milliards.

Le total des intérêts et des allocations présentera, par rapport à 1938, un accroissement de l'ordre de grandeur de 30 milliards.

Le montant total des revenus bruts en espèces présentera une augmentation correspondant à l'augmentation nette des achats, moins la part versée à l'étranger, soit net 100 milliards, mais diminuée en raison des prélèvements non reconstitués sur les stocks. L'accroissement définitif pourra être de 80 milliards. Quant aux majorations, celles qui correspondent à des taxes indirectes auront tendance à diminuer plutôt qu'à augmenter, malgré les relèvements de tarifs; mais la part des prix retenus par les sociétés anonymes s'accroîtra. L'accroissement pourra être de l'ordre de grandeur de celui des intérêts et allocations.

On voit que les termes qui précèdent s'équilibreront à 50 milliards près dont 30 milliards représentant l'accroissement des achats à l'étranger) et que l'excès de l'augmentation des créances totales sur les créances non affectées comportera surtout le montant des créances nouvelles de l'étranger sur le pays (créances qui pourront, du reste, être partiellement remboursées avec de l'or).

Si le niveau des prix est maintenu, on peut dire que, sous réserve de l'augmentation des achats à l'étranger, les particuliers épargneront forcément une somme égale à la différence entre le total des achats pour usage et le montant des achats qu'ils pourront faire eux-mêmes; et, puisque ces épargnes ne pourront pas être utilisées à des acquisitions de choses durables, elles subsisteront nécessairement sous la forme d'épargnes non affectées, que ce soit en billets de banque, en bons d'armement, en titres, en comptes courants ou sous toute autre forme. (Ces épargnes flottantes ont, puisque la monnaie d'or ne circule plus, la forme de créances non affectées).

C'est le montant des épargnes à remployer, des épargnes non utilisées à des achats, qui nous paraît véritablement caractériser *l'inflation*, quelle que soit la forme de ces épargnes. D'après l'égalité qui exprime la première loi, elles se trouveront, à la fin de la guerre, en augmentation du Portefeuille national d'un côté, des Biens fictifs de l'autre, à moins qu'elles ne soient compensées par des moins-values.

Si l'on se borne aujourd'hui à l'égalité fondamentale qui exprime la seconde loi pour l'étude des répercussions d'après-guerre, on voit que la physionomie paraît pouvoir en être exprimée ainsi, en supposant que la guerre nouvelle ait une durée comparable à celle de 1914.

Dans l'hypothèse du laisser-aller :

— les intérêts auront augmenté par rapport à 1938, d'une soixantaine de milliards.

— les allocations, faute de travail pour tout le monde, d'une quarantaine, soit environ 100 milliards pour ce poste.

Vu la difficulté des affaires, les majorations de prix au profit des sociétés anonymes auront diminué, et le rendement des impôts indirects n'aura pu que légèrement augmenter. Le poste des majorations sera redevenu à peu près égal à celui de 1938.

Le montant total des achats sera allégé de la plupart des dépenses de guerre, estimées à 230 milliards. Les particuliers ne reprendront pas, d'un coup, les 100 milliards perdus depuis 1938. Il subsistera une diminution importante, à peu près compensée par celle des revenus. Tout compte fait, il restera une centaine de milliards, correspondant surtout à l'augmentation des intérêts et des allocations, à compenser par des créances nouvelles, créances à découvert, inflation véritable quelle que soit la forme qu'on lui donne, dont on n'apercevra pas la fin, et que des dévaluations viendront augmenter encore.

*
* *

Voici, d'autre part, comment peut apparaître l'égalité si l'on prend quelques mesures de l'ordre de celles qui vont suivre.

Les particuliers sont incités à déposer leurs fonds dans les caisses publiques, en se contentant d'une faible rémunération, les mesures étant prises pour leur en assurer la disponibilité constante et pour maintenir, par la réglementation des prix, la valeur du franc, ce qui permet de freiner l'augmentation des intérêts.

Des salaires, suffisamment élevés, sont payés sous une forme qui procure à la mère le moyen de rester au foyer, qui facilite l'éducation des enfants et généralise l'assurance, ce qui permet de diminuer le montant des allocations ne correspondant pas à un travail.

Des sommes importantes sont mises à la disposition des particuliers pour la construction d'habitations saines, et pour l'établissement de moyens de transport permettant de relier facilement leur maison à leur travail ce qui conduit à une augmentation des achats (achats de biens durables).

Alors, le poste intérêts et allocations sera ramené au montant de 1938, augmenté d'une vingtaine de milliards qui peuvent être compensés par un accroissement des taxes indirectes. Le montant des achats dépassera celui des revenus, ce qui exige l'émission de créances nouvelles, mais ces créances auront comme contre-partie une augmentation de biens réels.

Les prévisions relatives à l'application de la deuxième loi s'exprimeraient donc ainsi :

Estimation en milliards.

MONTANT TOTAL DE	1938	1940	Première année de paix	
			(Hypothèse du laisser aller)	(En cas d'application des méthodes scientifiques)
Achats pour usage (collectifs ou personnels).	350	480	300	360
Augmentation des créances non affectées à des revenus après avoir reçu un premier emploi	30	200	30	60
Intérêts perçus par les particuliers et collec- tivités.	80	110	180	100
Total.	460	790	510	520
Revenus en espèces.	360	440	310	350
Augmentation des créances de toute nature ayant reçu un premier emploi.	50	270	150	100
Majoration des prix perçue au profit des col- lectivités publiques ou privées.	50	80	50	70
Total égal.	460	790	510	520

On peut retrancher de l'exposé ces dernières considérations si elles paraissent « tendancieuses », en ce sens qu'elles se rapportent à des hypothèses choisies en vue d'améliorer le sort de notre pays. Sans doute, la science doit être impartiale. Mais nous pensons qu'on a le devoir de diriger ses recherches dans le sens qui peut être le plus favorable aux intérêts de l'humanité. Il nous faut toujours avoir les yeux fixés sur le modèle inimitable d'un Pasteur qui, en ouvrant des voies nouvelles à la connaissance de l'univers, diminue les souffrances de la vie.

Jules CORRÉARD.

DISCUSSION

M. le PRÉSIDENT. — Je remercie en votre nom M. CORRÉARD qui vient de nous faire un exposé doctrinal auquel s'ajoutent diverses applications de théories globales très synthétiques de l'économie de la nation. Je suppose que quelques collègues voudront demander des explications complémentaires.

M. DIVISIA demande la parole et s'exprime ainsi :

M. DIVISIA. — J'ai été très intéressé par la communication que nous venons d'entendre. Je crois que le sujet est très difficile parce qu'il est vague, mais qu'il agite des notions dont un des problèmes est justement de les préciser. Je vous avoue que je trouve quelque difficulté à présenter des observations sur un sujet aussi abstrait. Une des difficultés me paraît être d'arriver à saisir la définition, lorsqu'il s'agit de choses aussi abstraites que celles-là. En Amérique un économiste a essayé, comme les philosophes, de construire des définitions, mais il a fait voter ces définitions. Je crois que ce n'est pas là la méthode à adopter; à mon avis, le moyen de construire des définitions est de s'en servir. Il est bon de partir de définitions incomplètes, même quelquefois fausses, mais, en les poussant jusqu'au numérique, on arrive à trouver leur contour précis. Ce qui m'a intéressé le plus — si j'ose faire des comparaisons — c'est peut être l'annonce des déterminations numériques, bien que le conférencier ait fait des réserves qui sont toujours indispensables, mais elles servent de support à la pensée et permettent de faire avancer le problème de l'abstrait. Je voudrais sur ce point — puisque M. CORRÉARD nous a annoncé que nous trouverions ses chiffres dans la communication écrite — savoir s'il a indiqué la manière dont il les a obtenus, ou s'il s'est borné à nous donner les résultats de ses calculs.

Je sais, pour ma part, que l'indication de la façon dont les chiffres ont été établis est extrêmement instructive au point de vue du contenu de la rubrique. En particulier vous nous avez indiqué l'ensemble des achats en France, 400 milliards, je voudrais vous demander une directive sur la manière dont vous avez établi ce chiffre d'achat; est-ce par des considérations monétaires ou bien en relevant un assez grand nombre de productions ou de quantités de marchandises qui ont été vendues et en multipliant par le prix de vente.

M. CORRÉARD répond. — Je me suis servi d'un procédé qui devrait être employé universellement; quand on a établi les droits de douane, on a estimé qu'il y avait là un moyen d'avoir des indications sur la valeur des importations et des exportations. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'il faudrait faire

subir des corrections énormes à ces statistiques : me trouvant un jour avec un fonctionnaire qui est spécialement chargé de renseigner le ministre, je lui ai demandé de bien vouloir me préciser comment était établie la valeur des exportations; il m'a déclaré avec beaucoup de franchise qu'il ne le savait pas et il m'a promis de m'envoyer, à ce sujet, une note que j'attends toujours : donc il y aurait beaucoup de corrections à apporter. Mais il n'est pas moins vrai qu'on trouve quelque chose dans les statistiques douanières : un ordre de grandeur tout au moins. On a établi, il y a un certain nombre d'années, une taxe sur le chiffre d'affaires, l'Administration des Finances a tous les éléments possibles pour nous donner des renseignements qui peuvent, dans certains cas, être très précis, qui, dans d'autres le sont moins, mais pour la plupart des industries et commerces l'Administration a entre les mains les éléments; elle a mieux aimé, quand a été question de faire une statistique commerciale et industrielle, demander à M. Huber de faire une vaste enquête en mettant à sa disposition un crédit de l'ordre de 700.000 francs. Puisque je n'avais pas ces éléments, j'ai pris le total parce que, depuis qu'il y a eu la transformtaion de la taxe du chiffre d'affaire en taxe à la production, en principe, les divers achats pour usage ne sont taxés qu'une fois, mais tantôt à des taux de 3 %, tantôt de 9 %, sans compter les taxes spéciales : j'ai pris une sorte de moyenne générale aux environs de 6 % et d'après l'évaluation du rendement de la taxe à la production j'ai dit : « Pour les achats d'objets et de services qui ont été soumis de la taxe à la production, on a 200 milliards; cette évaluation comme elle est conçue ne doit pas comporter une erreur de 15 à 20 % D'autre part, il faut ajouter ce que j'appelle les achats de services absolument assimilés aux achats d'objets d'usage, ainsi que les achats agricoles. Là, j'ai entendu dernièrement un exposé remarquable — je ne suis pas personnellement compétent pour le contrôler — de M. LEROY; il évaluait la valeur totale de la production à la ferme aux environs de 100 milliards dont 40 % pour les produits consommés en nature; seulement ces chiffres ne portent que sur achats en espèces, mais si on consomme 60 milliards à la ferme il paraît en résulter pour les ventes de denrées agricoles au total une somme qui doit être au moins le double; il faudrait probablement en déduire quelques doubles emplois : quoique ces denrées ne soient pas assujetties à la taxe à la production, il y a certains commerces où on doit en reprendre une petite part après un certain nombre de transformations. On arrive à quelque chose qui serait de l'ordre de grandeur de 300 milliards, plus la valeur des services et de tout ce qui n'est pas soumis comme industrie à la taxe à la production environ 50 milliards; avec 50 autres milliards pour ce qui n'est pas déclaré on arriverait à environ 400 milliards, c'est-à-dire au chiffre de consommation de 1914 multiplié par 9.

M. le PRÉSIDENT dit qu'il serait tout à fait intéressant que le texte imprimé dans le Journal contienne quelques indications, comme le demandait M. DIVISIA, sur l'origine des estimations qui ont été faites.

M. MICHEL demande si la somme de 1.500 milliards représente toute la fortune privée ou la propriété privée.

Le conférencier répond qu'il s'agit de la propriété réelle et non du portefeuille.

M. MICHEL pense que cette somme est bien aléatoire; on n'est certainement

pas actuellement à plus de trois fois la valeur de la fortune immobilière d'avant-guerre, que l'on estimait aux environs de 150 milliards; à cette fortune de 1913 il faut ajouter de nouvelles constructions, des améliorations mais certainement on n'arrive pas à un ordre de grandeur supérieur; mais il faut tenir compte de la valeur des fonds de commerce et c'est pour cela que je me permets de vous poser cette question : fortune ou seulement propriété.

Tandis que la propriété immobilière ne peut être multipliée que par le coefficient 3, les fonds de commerce se sont multipliés par des coefficients plus élevés.

M. CORRÉARD estime qu'il faudrait, en réalité, prendre non pas le fonds de commerce en lui-même mais les marchandises, l'outillage et même les biens en formation dont le total peut être, au début de 1940, de l'ordre de grandeur de 300 milliards.

M. MICHEL indique qu'à son sens la fortune immobilière ne dépasse pas 500 ou 600 milliards au maximum. Il vient de faire un assez grand nombre d'estimations et il arrive à des coefficients de 2 1/2, 3 au maximum; dans certaines régions particulières où il y a eu des transformations agricoles, on trouve 4 et 4/1 et même 5 mais c'est tout à fait exceptionnel et ne s'applique que dans l'Ouest, par suite de l'afflux des gens de l'Est.

M. RAZOUS. — A propos de la somme 94 milliards donnée par le conférencier au sujet de la production agricole, dit qu'elle a augmentée depuis quelques années. Cela remonte à sept ou huit ans où nous avions le coefficient 5, mais, à l'heure actuelle, on trouve les coefficients 7, 8 et 9. La valeur de la production agricole atteindrait 120 ou 130 milliards que cela ne m'étonnerait pas. Il y a un point sur lequel il est entièrement d'accord, savoir qu'il est consommé à la ferme, soit pour la nourriture à la ferme ou les animaux, 40 % de la production totale. Il y a d'autres rapports intéressants : le produit brut, ce qui est vendu dans une ferme, comprend habituellement un tiers de main d'œuvre; en plus du tiers de main-d'œuvre, il y a environ un quart de matières premières achetées à l'extérieur de telle façon que le produit net, qui correspond à peu près à 25 % du produit brut, se partage entre les divers éléments propriétaires, fermiers qui interviennent dans l'exploitation. Ce sont des rapports qui résultent de comparaisons assez récentes et d'études qui ont été faites par la Société des Agriculteurs de France ou M. AUGÉ LARRIBÉ qui a réuni pour la grande exploitation des départements du Soissonnais, de la Brie, de la Beauce, des documents, et établi un travail intéressant sur la propriété moyenne qui existe dans toutes les autres parties de la France. M. RAZOUS demande ensuite, sous quelle rubrique, M. CORRÉARD a placé la propriété commerciale.

M. CORRÉARD répond. — Cette question est certainement très importante. Il y a des valeurs réelles et des valeurs conventionnelles; parmi les valeurs conventionnelles que j'ai étudiées essentiellement, je cite celles qui prennent la forme de créances; il y a d'autres valeurs conventionnelles qui sont celles dont vous parlez, celles des fonds de commerce que j'ai laissées en dehors de mon analyse. Cela n'a pas une importance fondamentale en ce sens que si on les ajoute, il faut le faire des deux côtés et que les valeurs s'équilibrent et je vous remercie d'avoir appelé mon attention sur ce point.

M. MICHEL croit devoir également attirer l'attention sur le montant des

créances hypothécaires incorporées dans les valeurs immobilières et qui s'élèvent à l'heure actuelle à peu près à 40 milliards; elles s'ajoutent d'un côté, se retranchent de l'autre, mais quand les personnes versées dans les questions immobilières ne déduisent jamais le montant des créances hypothécaires. Quand on parle de 600 milliards de valeurs immobilières, on ne défalque donc pas les 40 milliards d'hypothèques qu'il y a dessus.

M. CORRÉARD dit que, dans son travail, il en est tenu compte parce qu'elles se retrouvent dans les créances.

M. le PRÉSIDENT demande à nouveau au conférencier de présenter ses chiffres non par des lignes successives mais par un tableau (1), ce qui serait plus clair. M. CORRÉARD répond qu'il a surtout voulu éviter les équations pour qu'on ne l'accuse pas de déformation professionnelle.

M. le Président réplique qu'il est quelquefois plus commode de mettre des lettres que de donner de longues définitions. En représentant par des lettres les différents éléments du bilan, ce serait peut être plus clair... Personnellement, dit-il, je trouverai cela plus clair, peut être à cause de la déformation professionnelle à laquelle vous faites allusion (polytechnicien).

M. CORRÉARD. — Un ingénieur a été intéressée par mon étude; il l'a présentée sous forme de graphique; il a fait des recouvrements de surfaces en donnant une surface aux différents éléments et en montrant les parties communes.

M. DE BERNONVILLE appuie les observations de M. DIVISIA concernant la détermination des éléments numériques cités par M. CORRÉARD, en insistant sur la nécessité d'indiquer d'une manière précise les bases statistiques ayant servi à élaborer ces données.

En ce qui concerne notamment l'évaluation du montant des revenus, les justifications données par M. CORRÉARD dans son exposé apparaissent, tout au moins à première vue, assez faibles.

D'une manière générale, il serait sans doute préférable, s'il y a trop d'incertitudes sur la valeur des chiffres, que ceux-ci soient représentés comme les résultats de simples hypothèses destinés à éclairer l'exposé théorique. Dans l'intérêt même de la statistique, qui est le but essentiel de notre société, on devrait surtout s'attacher à mettre en lumière, en même temps que l'utilité des données numériques qui doivent prendre place dans les cadres ingénieusement tracés par M. CORRÉARD, les lacunes de la documentation et la nécessité d'un effort sérieux par l'extension et l'amélioration des relevés.

M. CORRÉARD. — A cet égard je demande, si cela est possible, que la Statistique générale de la France insiste à tous moments sur la nécessité de se servir au moins de ce qu'on a, c'est-à-dire de la taxe à la production.

M. HUBER. — J'ai passé toute ma vie à insister sans succès de cette manière.

M. MICHEL. — Pour illustrer cette insuffisance de statistiques, je puis dire que l'on ne connaît pas le nombre d'immeubles qu'il y a en France. Je suis un de ceux qui ont poussé l'administration à faire ces feuilles papier chamois qui ont été si mal vues. Je l'ai engagée à faire cela parce que c'est le seul moyen d'avoir des données. Nous ne savons pas le nombre d'immeubles qu'il y a

(1) Il en a été tenu compte dans l'exposé ci-dessus.

en France même au point de vue rural. Je vous défie de savoir le nombre de propriétés rurales qu'il y a en France quand vous aurez les chiffres relevés par le ministère de l'Agriculture. Il y a des choses extravagantes; dans un département on a 500.000 exploitations tandis qu'on donne 170.000 cultivateurs (parce qu'on compte comme exploitation un jardin de 400 mètres carrés, dit M. DE BERNONVILLE).

M. MICHEL reprend. — A l'administration des Finances on dispose de moyens excellents fournis par les contributions directes. On n'a jamais pu les obtenir. Si vous pouvez profiter des circonstances pour les faire sortir des cartons, vous rendrez service non seulement aux statisticiens mais au pays tout entier.

Le Conférencier. — Il y aura prochainement une audience donné par le Sous-Secrétaire d'État à l'Économie nationale au Cercle des Prévoyants pour la France dont je fais partie et nous tâcherons d'insister sur la nécessité de savoir. Les fonctionnaires qui sont ici ne m'en voudront pas d'autant que je pense qu'on peut faire le même reproche à l'armée ou aux grandes administrations..., toute notre organisation semble avoir été faite pour empêcher les hommes de valeur d'arriver. Je connais un fonctionnaire cependant éminent et ayant du caractère qui a répondu à une proposition qui lui était faite en vue de continuer certaines statistiques dans une colonie française : « Les circonstances ne sont pas favorables pour nous offrir un tel luxe. » Il est vrai qu'étant donné les moyens qui sont mis à la disposition de la « Statistique générale de la France » et des autres services de statistiques, on ne peut pas arriver à avoir des résultats véritablement intéressants et rapides. On est trop souvent tenté de considérer les statistiques comme un luxe. Si on organise les services de statistiques de façon à ce qu'ils ne rendent aucun service, évidemment c'est un luxe; mais si on se décide à faire ce qu'il faut faire, il y a là certainement des résultats qui seraient très utiles. Je voudrais qu'on profitât de la guerre car il n'est pas impossible que la guerre facilite une transformation de ce genre. D'un autre côté, si l'on veut se servir quelque peu des mobilisés, on n'a pas besoin de les mettre en affectation spéciale; on peut les mettre à la disposition de certains ministères. Parmi les mobilisés, il y en a qui sont très au courant des questions sur lesquelles il faut faire porter les statistiques. Seulement il faut une volonté; or, faire naître une volonté dans ce pays, c'est extrêmement difficile mais cependant on peut dire qu'il y a ici déjà suffisamment d'hommes : s'ils veulent s'atteler à cette tâche, s'ils veulent donner une volonté aux pouvoirs publics il y réussiront peut être. J'ai l'honneur de voir ici M. LEPRINCE-RINGUET qui veut bien suivre nos réunions; si d'autres voulaient les suivre... Notre but est essentiellement pratique; nous voulons aboutir à des conclusions et il est très difficile de mener de front à la fois cette œuvre de réalisation pratique et une œuvre d'ordre scientifique comme celle que j'ai essayé de faire et pourtant les deux choses, me semble-t-il, sont absolument nécessaires et ne sont pas incompatibles.

Il n'est pas douteux qu'en ce moment il faut arriver à obtenir de nos dirigeants qu'ils fassent un effort de volonté, qu'au lieu de se laisser aller au hasard, au lieu de se laisser conduire par les événements ils aient la volonté de les dominer.

Le PRÉSIDENT. — Je remercie vivement M. CORRÉARD et les personnes qui ont bien voulu participer à la discussion ce qui montre l'intérêt profond de la question et j'espère qu'avec les développements que vous pourrez lui apporter elle formera un des éléments les plus intéressants de la publication de cette année.
